

Procès-verbal du conseil de faculté

MEMBRES DU CONSEIL AYANT EXPRIMÉ LEUR VOTE :

Enseignants A : Mme Esther Kellenberger, Mme Marie-Claude Kilhoffer, M. Maxime Lehmann, M. Eric Marchioni, M. Philippe Nande, Mme Françoise Pons, Mme Pauline Soulas-Sprauel, Mme Geneviève Ubeaud-Séquier, M. Pascal Wehrlé.

Enseignants B : M. Emmanuel Boutant, M. Thierry Chataigneau, Mme Nelly Etienne-Selloum, Mme Clarisse Maechling, M. Bruno Michel, Mme Eleonore Real, M. Claude Schneider, Mme Nassera Tounsi, M. Bruno Van Overloop, Mme Maria Zeniou.

BIATSS : M. François Daubeuf, Mme Claire Marsol.

Étudiants : Mme Léa Airoldi, M. Arthur Cousandier, Mme Justine Dobrota, Mme Athénaïs Ercker, Mme Pauline Guérin, M. Guillaume Grzebielucha, M Robin Ignasiak, Mme Lina Kieger, M. Gauthier Marcot.

Personnalités extérieures : M. Christian Barth, M. Pierre Beck, M. Gilbert Marciniak, M. Olivier Meunier.

Devant l'impossibilité de réunir le conseil plénier en présentiel durant la crise sanitaire, ses membres ont été consultés entre le 4 et le 6 mai 2020 par courrier électronique sur les points suivants :

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 19 novembre 2019
2. Propositions de calendriers universitaires 2020/2021
3. Renouvellement des Diplômes d'université (DU)
4. Proposition d'exonération des frais de réinscription en 6e année de pharmacie, filière industrie-recherche, pour les étudiants réalisant des masters externes (2020-2021)
5. Renouvellement de la convention de partenariat pour l'obtention d'une double formation pharmacien-ingénieur avec l'Ecole nationale supérieure en génie des systèmes et de l'innovation (ENSGSI) pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1er septembre 2020.

Les documents étaient consultables sur un espace de stockage Seafile.

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 19 novembre 2019

Les remarques suivantes sont formulées :

- Point 11 Divers : La phrase « Il remercie Mme Ubeaud et M. Julien Godet pour leur implication dans cette préparation » est remplacée par « Il remercie toutes les personnes qui s'impliquent dans la préparation au concours ».

➤ **Résultat du vote : Le procès-verbal du conseil du 19 novembre 2019 est adopté par les membres du conseil**

Nombre de votants : 34 sur 39 membres.

avis favorables : 33

avis défavorable : 0

ne se prononce pas : 0

vote nul : 1.

2. Propositions de calendriers universitaires 2020/2021

Les calendriers suivants ont été soumis au vote :

- Etudes de pharmacie
Le calendrier des études de pharmacie proposé est en adéquation avec le canevas proposé par l'université de Strasbourg.
- Licence professionnelle en apprentissage Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation ; parcours Métiers de la qualité dans les industries de santé, Procédés et technologies pharmaceutiques, Produits de santé à base de plantes.
- Master Sciences du médicament et des produits de santé ; parcours Réglementation et droit pharmaceutiques, parcours Ingénierie pharmaceutique, parcours Analyse des médicaments, parcours Assurance qualité microbiologique des produits de santé.

➤ **Résultat du vote : Les calendriers sont adoptés.**

Nombre de votants : 34 sur 39 membres.

avis favorables : 33

avis défavorable : 0

ne se prononce pas : 0

vote nul : 1.

3. Renouvellement des Diplômes d'université (DU)

Les Diplômes d'université (DU) suivants, portés par la Faculté de pharmacie, sont gérés par le service de formation continue.

Pour l'année 2020/2021, les renouvellements suivants sont proposés, les DU Homéopathie, Thérapeutique homéopathique, Aromathérapie clinique étant suspendus.

Intitulé DU	Tarif annuel 2019-20 [*]	Proposition tarif 2020-21 [*]	% hausse	Niveau	Remarque
DU Micronutrition	2 575 €	2 575 €	0	M	
DU Vers une pratique officinale actualisée	1 900 €	1 900 €	0	M	
DU Microscopie quantitative	4 850 €	4 850 €	0	M	Pass'compétences universitaire
DU Pharmacometrics modelling	4 850 €	4 850 €	0	M	Pass'compétences universitaire
DU Pharmacien orthopédiste-orthésiste	2 860 €	2 860 €	0	M	
DU Accompagnement du patient cancéreux à l'officine	1 990 €	1 990 €	0	M	440 €/module

- **Résultat du vote : Le renouvellement des DU est adopté.**
Nombre de votants : 34 sur 39 membres.
avis favorables : 31
avis défavorable : 0
ne se prononce pas : 2
vote nul : 1.

4. Proposition d'exonération des frais de réinscription en 6^e année de pharmacie, filière industrie-recherche, pour les étudiants réalisant des masters externes (2020-2021)

L'arrêté du 8 avril 2013 et ses annexes¹ définit le régime des études du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie. Pour le 3^e cycle court de la filière industrie-recherche, il est indiqué que l'enseignement « est adapté à l'orientation professionnelle de chaque étudiant et peut s'intégrer dans des parcours de masters. »

La grande majorité des étudiants de la faculté de pharmacie valide la 6^e année de filière industrie-recherche par l'une des spécialités de la mention Sciences du médicament.

Des étudiants ayant validé leur 5^e année à Strasbourg souhaitent passer un master soit dans une autre Faculté de pharmacie, proposant d'autres spécialités, soit dans une école de commerce (HEC, Essec, EM Paris-Dauphine, IMIS) ou école d'ingénieur (ECPM, ESBS, ENSIC, ENSGI) pour élargir leur expertise.

Dans ces cas de figure, les étudiants doivent s'inscrire en 6^e année de pharmacie à Strasbourg pour que leur année soit validée et leur permettre de réaliser leur thèse qui est la dernière étape avant la délivrance du diplôme de docteur d'Etat.

Or les calendriers diffèrent entre les établissements, ce qui prévient parfois la validation de la 6^e année au 30 septembre. Les étudiants sont alors contraints de se réinscrire en 6^e année et de s'acquitter une nouvelle fois des frais d'inscription au sein de la faculté.

La faculté sollicite donc, pour l'année universitaire 2020/2021, l'exonération des frais d'inscription des étudiants devant se réinscrire pour finir l'année de double diplôme dans le cadre d'une convention de partenariat.

- **Résultat du vote : La proposition d'exonération est adoptée.**
Nombre de votants : 34 sur 39 membres.
avis favorable : 32
avis défavorable : 0
ne se prononce pas : 1
vote nul : 1.

¹ http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=71555&cbo=1

5. Renouvellement de la convention de partenariat pour l'obtention d'une double formation pharmacien-ingénieur avec l'Ecole nationale supérieure en génie des systèmes et de l'innovation (ENSGSI) pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1er septembre 2020

La convention initiale s'appliquait à partir de la rentrée 2016/2017 pour une période de 3 ans. Elle a pour but l'attribution d'un double diplôme pharmacien-ingénieur à certains étudiants de la filière industrie-recherche. Le renouvellement de la convention pour une nouvelle période de 3 ans à compter de la rentrée 2020 est proposé.

- **Résultat du vote : La proposition de renouvellement de la convention ENSGSI est acceptée.**
Nombre de votants : 34 sur 39 membres.
avis favorable : 32
avis défavorable : 0
ne se prononce pas : 1
vote nul : 1.

Fait à Strasbourg, le 7 mai 2020



Professeur Jean-Pierre Gies, Doyen